



Politique d'Engagement

Groupe P&V

01/01/2025

(Cette version remplace toutes les versions précédentes)

Introduction	3
Objet	3
Champ d'application.....	3
Objectifs	4
Sujets d'Engagement	5
Sujets environnementaux.....	5
Sujets sociaux	5
Sujets de reporting et de divulgation d'information.....	6
Gouvernance.....	7
Suivi.....	7
Révision interne et prise de décision	7
Dialogue.....	8
Conflits d'intérêts.....	8
Engagement collaboratif	9
Révision et mises à jour de la politique	9
Reporting et transparence.....	9

Introduction

Objet

En tant que compagnie d'assurance coopérative, nous reconnaissons l'importance de nous engager activement avec les émetteurs et les gestionnaires de fonds pour promouvoir des pratiques durables, une gouvernance responsable et la création de valeur à long terme. L'objectif de cette Politique d'Engagement est de formaliser notre approche de l'engagement. À travers cette Politique d'Engagement, nous visons à agir en tant que gardien responsable du capital, en utilisant notre influence pour provoquer des changements significatifs. Dans le cadre de notre approche plus large de l'investissement responsable, cette Politique d'Engagement décrit le cadre de notre engagement avec les émetteurs d'obligations, les actions cotées et ce que nous attendons des gestionnaires de fonds tiers.

En favorisant le dialogue et en promouvant des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) solides, nous visons à garantir que nos investissements sont alignés avec nos valeurs de durabilité, protègent les intérêts des assurés et contribuent à des résultats sociétaux positifs. À travers cette Politique d'Engagement, nous visons à agir en tant que gardien responsable du capital, en utilisant notre influence pour provoquer des changements significatifs dans les entreprises et les fonds dans lesquels nous investissons, tout en assurant l'alignement avec les intérêts à long terme de nos assurés.

Champ d'application

La politique s'applique à l'engagement sur les sujets liés à la durabilité, tant pour les investissements directs que pour les investissements délégués via des gestionnaires tiers, assurant une approche unifiée de l'engagement responsable sur toutes les classes d'actifs.

Cette politique s'applique à P&V Assurances et aux entités associées¹, à partir du 1er janvier 2025, et remplacera toutes les versions précédentes.

La politique s'applique à nos investissements dans des entreprises incorporées dans l'Union Européenne. Nous concentrerons nos activités d'engagement sur les situations avec un potentiel de résultat positif basé sur la taille de notre investissement ainsi que sur les questions que nous jugeons les plus graves.

Investissements couverts par cette politique :

1. Obligations : Engagement avec les émetteurs d'obligations d'entreprises, municipales et souveraines pour aborder les risques et opportunités liés aux facteurs ESG, à la solvabilité et à la stabilité à long terme.
2. Actions cotées : Dialogue actif avec les entreprises cotées en bourse pour influencer la gouvernance, la responsabilité environnementale et l'impact social, en assurant l'alignement avec nos objectifs d'investissement responsable.
3. Fonds gérés par des tiers : Diligence raisonnable des gestionnaires d'actifs externes pour s'assurer que leurs pratiques d'engagement sont cohérentes avec nos valeurs et nos objectifs à long terme, en particulier en ce qui concerne l'intégration ESG et la propriété active.

Avant d'investir dans des fonds gérés par des gestionnaires d'actifs tiers, nous effectuons une diligence raisonnable approfondie sur les politiques et pratiques d'engagement des gestionnaires. Cette revue se concentrera sur la manière dont le gestionnaire intègre les considérations ESG, s'aligne avec la création de valeur à long terme et si son approche d'engagement est alignée avec notre propre Politique d'Engagement.

¹ P&V Assurances, Prévidis, Financière Botanique, à l'exclusion de Private Insurer car cette ligne d'activité est en cours de suppression progressive.

Objectifs

Lors de l'engagement actif avec les émetteurs, nous essayons de réaliser au moins un des objectifs suivants :

- Promouvoir la création de valeur à long terme : S'assurer que les émetteurs et les gestionnaires d'actifs privilégient des pratiques durables qui améliorent la performance financière et non financière à long terme.
- Aborder les risques et opportunités ESG matériels : Encourager les entreprises et les gestionnaires de fonds à identifier et à traiter les risques et opportunités ESG qui pourraient impacter notre performance d'investissement ou la société.
- Favoriser un comportement d'entreprise positif : Soutenir l'adoption des meilleures pratiques en matière de gouvernance, de gestion environnementale et de responsabilité sociale au sein des entreprises et des fonds dans lesquels nous investissons.
- Améliorer la transparence et la responsabilité : Promouvoir une plus grande transparence et un meilleur reporting de la part des émetteurs et des gestionnaires concernant leurs pratiques, performances et impacts ESG.
- Soutenir l'alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) : Encourager les actions qui contribuent à la réalisation des objectifs mondiaux de durabilité.

Sujets d'Engagement

Cette section décrit les sujets critiques sur lesquels nous concentrerons nos efforts d'engagement avec les émetteurs et les gestionnaires d'actifs. L'engagement sur ces sujets est essentiel pour promouvoir des pratiques commerciales durables, gérer les risques à long terme et contribuer à des résultats sociétaux positifs. Les considérations clés suivantes guident nos efforts d'engagement sur les questions environnementales et sociales.

Sujets environnementaux

Les sujets environnementaux incluent l'impact environnemental du changement climatique :

- Émissions de carbone et résilience climatique : Engager les entreprises et les émetteurs à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à fixer des objectifs basés sur la science et à adopter des stratégies résilientes au climat. Cela peut également inclure des discussions sur la transition vers une économie à faible émission de carbone, l'adoption des énergies renouvelables et l'efficacité des ressources.
- Biodiversité et gestion des ressources : Encourager la gestion responsable des ressources naturelles, telles que l'eau, la terre et la biodiversité, pour s'assurer que les pratiques environnementales ne nuisent pas aux écosystèmes. Cela inclut la promotion de l'approvisionnement durable, la réduction des déchets et le contrôle de la pollution.

Sujets sociaux

Les sujets sociaux incluent les droits de l'homme et les pratiques de travail, l'impact social et les relations communautaires.

- Respect des droits de l'homme : Engager les entreprises pour s'assurer du respect des normes internationales en matière de droits de l'homme, y compris le traitement équitable des employés, des communautés et des autres parties prenantes. Cela inclut la lutte contre le travail forcé, le travail des enfants et la discrimination dans la chaîne d'approvisionnement.
- Conditions de travail sûres et équitables : Promouvoir des pratiques de travail équitables, des environnements de travail sûrs et un traitement équitable des employés. L'engagement se concentrera sur la conformité des entreprises aux lois du travail, la fourniture de salaires équitables et le respect des droits des travailleurs.
- Diversité, équité et inclusion (DEI) : Encourager les entreprises à favoriser des lieux de travail inclusifs, à promouvoir la diversité de genre et raciale, et à mettre en œuvre des stratégies pour traiter les inégalités. Cela inclut également la promotion de la diversité au niveau du conseil d'administration et de la direction.
- Engagement communautaire local : S'assurer que les entreprises opèrent dans le respect des communautés qu'elles impactent, y compris l'utilisation équitable des terres, la consultation communautaire et l'accès équitable aux ressources. Cela peut également inclure l'impact social dans les domaines de la création d'emplois et du développement des infrastructures.
- Santé et sécurité : Plaider pour des politiques de santé et de sécurité robustes, en particulier dans les industries présentant des risques professionnels plus élevés. Les entreprises doivent prioriser la sécurité des travailleurs, fournir les protections nécessaires et maintenir une transparence dans le reporting des incidents sur le lieu de travail.
- Sécurité des produits et protection des consommateurs : Encourager des pratiques responsables en matière de sécurité des produits, de contrôle de la qualité et de transparence marketing. Cela peut également inclure la protection des droits des consommateurs et s'assurer que les produits et services sont produits et commercialisés de manière éthique.

Sujets de reporting et de divulgation d'information

Ces sujets de durabilité incluent :

- **Transparence ESG et qualité des données** : Plaider pour une amélioration du reporting ESG et de la qualité des données, en s'assurant que les entreprises divulguent les risques environnementaux et sociaux matériels conformément aux normes mondiales de reporting, telles que la Global Reporting Initiative (GRI) et la Sustainability Accounting Standards Board (SASB).
- **Alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)** : Engager les entreprises et les émetteurs pour aligner leurs opérations et leurs stratégies de durabilité avec les ODD des Nations Unies.

Gouvernance

Suivi

Nous surveillons les entreprises dans lesquelles nous investissons sur des sujets pertinents, y compris la stratégie, la performance financière et non financière et les risques, la structure du capital, l'impact social et environnemental, et la gouvernance d'entreprise. Bien que nous n'ayons pas d'analystes internes, notre équipe d'investissement assure le suivi des domaines clés mentionnés ci-dessus en s'appuyant sur les recherches des banques et des courtiers externes ainsi que sur les recherches et données dédiées à la durabilité de Bloomberg et MSCI. Ces partenaires externes fournissent l'expertise et les informations nécessaires pour garantir un suivi approfondi.

Révision interne et prise de décision

Nous avons conçu un processus structuré pour examiner et déterminer comment nous engager avec les entreprises. Ce processus garantira que l'engagement est effectué avec une considération approfondie des facteurs financiers et non financiers, y compris les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le processus d'examen interne comprend les étapes suivantes :

1. Contribution des gestionnaires de portefeuille et des experts en durabilité : Les gestionnaires de portefeuille et les spécialistes ESG peuvent évaluer les situations où l'engagement est jugé nécessaire. La liste non limitative des facteurs suivants peut être prise en compte :
 - Quel est l'impact de la question de durabilité sur la valeur de l'entreprise à court et à long terme, et comment cela affecte-t-il le risque commercial ? Quel pourcentage des revenus, des actifs et des bénéfices est affecté ?
 - Quel est l'impact sur les objectifs sociétaux plus larges ?
 - Y a-t-il des controverses significatives, des amendes, des pénalités ou des poursuites liées à la question en question ?
 - La prise de conscience de l'entreprise est-elle convaincante ?
 - Que font les autres entreprises en réponse à la question ?
 - La mise en œuvre de la proposition permettrait-elle d'atteindre les objectifs poursuivis dans l'engagement ?
2. Engagement avec d'autres investisseurs institutionnels : Lorsque cela est jugé nécessaire, nous pouvons nous engager avec d'autres investisseurs institutionnels, ce qui peut donner des informations sur des questions complexes ou contentieuses. Ces recommandations d'engagement seront évaluées par l'équipe interne, mais les décisions refléteront finalement nos propres valeurs et objectifs.
3. Communication avec les parties prenantes pertinentes des entreprises investies : Lorsque cela est pertinent, nous pouvons contacter les parties prenantes pertinentes des entreprises investies pour augmenter l'impact potentiel de notre approche d'engagement.
4. Implication de la direction ou du conseil d'administration : Lorsque cela est jugé nécessaire, nous pouvons solliciter l'avis de la direction ou du conseil d'administration concernant les décisions d'engagement.
5. Considération des conflits d'intérêts : Le processus d'examen inclura une vérification de tout conflit d'intérêts potentiel qui pourrait influencer les décisions d'engagement lorsque cela est pertinent. Des mesures seront prises pour garantir que toutes les activités d'engagement sont effectuées dans le meilleur intérêt des assurés, sans biais ni influence induite de la part de parties externes.
6. Décision finale d'engagement : Après avoir pris en compte l'analyse et les recommandations des parties prenantes pertinentes, la décision finale d'engagement sera prise en alignement avec nos objectifs d'investissement, nos engagements ESG et nos responsabilités fiduciaires.

Dialogue

Nous pouvons nous engager avec les entreprises investies par divers canaux :

- Réunions formelles : Ce sont des réunions structurées, en face à face ou virtuelles, où nous discutons de sujets spécifiques en détail. Elles offrent une opportunité de dialogue approfondi, nous permettant d'aborder des questions complexes, de nouer des relations et de comprendre les stratégies et les défis de l'entreprise investie.
- Conférences téléphoniques : Ce sont des appels téléphoniques ou vidéo programmés qui nous permettent de nous engager avec les entreprises investies sans besoin de présence physique. Ils sont utiles pour des mises à jour régulières, des discussions rapides et des suivis sur des questions en cours. Les conférences téléphoniques offrent de la flexibilité et peuvent être organisées plus fréquemment que les réunions formelles.
- Communication écrite : Cela inclut les courriels, les lettres et les rapports. La communication écrite est essentielle pour documenter les discussions, fournir des retours détaillés et garantir qu'il existe un enregistrement clair de nos interactions. Elle permet une communication réfléchie et précise, à laquelle on peut se référer en cas de besoin.

Chacune de ces méthodes joue un rôle dans le maintien d'une communication efficace et transparente avec nos entreprises investies.

Conflits d'intérêts

Nous nous engageons à garantir que toutes les décisions d'engagement sont prises uniquement dans le meilleur intérêt de nos assurés, exemptes de conflits d'intérêts. Pour préserver l'intégrité du processus d'engagement, nous appliquons notre politique d'intégrité d'entreprise pour gérer tout conflit potentiel.

Un conflit d'intérêts impliquant un employé ou un membre du conseil d'administration est défini comme une situation dans laquelle la décision ou l'opinion de ce dernier pourrait être influencée par l'interférence de critères subjectifs. Tout membre du personnel qui se trouve dans une situation pouvant entraîner un conflit, ou la perception d'un conflit, doit immédiatement le signaler à son superviseur direct, au responsable de la conformité de son service/département ou au département Compliance.

Engagement collaboratif

L'engagement collaboratif est une approche alternative de l'investissement responsable. En unissant nos forces avec d'autres investisseurs partageant les mêmes idées, nous pouvons amplifier notre influence et provoquer des changements plus significatifs dans les pratiques ESG des entreprises et des fonds dans lesquels nous investissons. L'engagement collaboratif permet de mettre en commun les ressources et de partager les connaissances.

Lors de l'engagement avec les entreprises de notre portefeuille, rejoindre des dialogues multi-investisseurs pour plaider en faveur de changements dans les pratiques d'entreprise peut aider à renforcer l'influence des voix des investisseurs, en particulier lorsqu'il s'agit d'entreprises résistantes aux engagements individuels ou lentes à répondre aux préoccupations des investisseurs.

Dans les cas où les efforts d'engagement individuels ou collaboratifs rencontrent de la résistance ou des progrès insuffisants, nous pouvons travailler avec d'autres investisseurs pour intensifier la question. Cela pourrait impliquer des actions de vote coordonnées lors des assemblées générales des actionnaires, des déclarations publiques ou une collaboration accrue avec des groupes de défense.

Révision et mises à jour de la politique

Pour maintenir la pertinence et l'efficacité de la Politique d'Engagement, nous mettons en œuvre un processus de révision annuel. Cette révision régulière garantit que la politique reste un outil dynamique pour l'investissement responsable et l'engagement actionnarial efficace. Ce processus de révision comprendra :

- Évaluer l'efficacité de la politique dans la réalisation de ses objectifs.
- Assurer la cohérence avec notre stratégie d'investissement, nos objectifs de durabilité et nos responsabilités fiduciaires.
- Apporter les ajustements nécessaires pour refléter les changements dans les cadres réglementaires, les normes de gouvernance d'entreprise ou les tendances émergentes du marché.

Reporting et transparence

Nous nous engageons à maintenir la transparence avec nos parties prenantes concernant nos activités d'engagement. Pour favoriser la confiance et la responsabilité, nous divulguerons les décisions d'engagement de manière claire et accessible dans notre rapport intégré annuel. Ce rapport sera accessible via notre site web ou par les canaux de communication directs.